

Vos crédits au meilleur taux

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.Financelmmo.com

Prêt relais pour allègement du coût d'un changement de logement

- 1 Généralités sur ce crédit relais.**
- 2 Bénéficiaires du prêt 1% patronal.**
- 3 Combien peut-on vous prêter ?**
- 4 Le taux d'intérêt et la durée du prêt patronal.**
- 5 En résumé.**
- 6 Questions / Réponses.**

1 - Généralités sur ce crédit relais.

Ce prêt est utilisé dans le cadre d'un changement de domicile, à la suite d'un changement de lieu de travail. Il donne la possibilité de différer l'amortissement.

Ce prêt patronal peut intervenir dans le cas où :

- le nouveau loyer est égal ou supérieur à 120 % de l'ancien ;
- les charges sont doubles (cumul des mensualités de prêts immobiliers + loyer du nouveau logement) ;
- les charges sont doubles (cumul de charges correspondant à deux loyers).

2 - Bénéficiaires du 1% patronal.

L'emprunteur doit être :

- salarié d'une entreprise privée non agricole du secteur assujéti (de plus ou de moins de 10 salariés) ;
- en mobilité professionnelle ;
- en situation de perte d'emploi consécutive à un plan social.

3 - Combien peut-on vous prêter ?

Dans le cas d'une double mensualité, on peut vous prêter tout ou partie de la deuxième charge de logement sur une durée maximum de 1 an.

Dans le cas d'une différence de coût excédant de 20 %, on peut vous prêter tout ou partie de la différence entre le nouveau loyer et l'ancien dans la limite de :

Montant maximum du prêt relais :

| -- Montant maximum empruntable pour le 1 % logement -- | | |
|--|----------------|----------|
| Zone I | Zone II et DOM | Zone III |
| 17.600 € | 14.400 € | 11.200 € |
| (date de dernière mise à jour : 01/04/2007) | | |

| Légende | |
|------------|--|
| zone I | Agglomération de Paris, Zones d'urbanisation et villes nouvelles de la région Ile de France. |
| zone I Bis | Paris et communes limitrophes. |
| zone II | Région Ile de France hors zone I, Agglomération et communauté urbaine de plus de 100.000 habitants, Zone d'urbanisation et villes nouvelles hors régions Ile de France, Iles non reliées au continent, Cantons du département de l'Oise : Creil, Nogent-sur-Oise, Creil sud, Chantilly, Montataire, Neuilly-en-Thelle, Pont Saint Maxence, Senlis, Nanteuil le Haudouin. |
| zone III | Reste du territoire à l'exclusion des départements d'Outre mer. |

4 - Le taux d'intérêt et la durée du prêt patronal.

La durée du crédit relais :

La durée est de 3 ans.

1% patronal et taux :

Le taux est de 1 % hors assurances.

5 - Résumé sur ce prêt employeur.

Prêt accordé dans les cas de changement de domicile lié au travail, donnant la possibilité de différer l'amortissement. Taux de 1 % hors assurances pour une durée de 3 ans.

6 - Posez-nous vos questions sur ce prêt 1% patronal.

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne (www.Financelmimo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.